

MAILLOT CHAMPION DE BRETAGNE

ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

FÉLICITATIONS, VOUS ÊTES LE NOUVEAU CHAMPION DE BRETAGNE !

Nous vous adressons toutes nos félicitations pour ce brillant succès !

Ce titre prestigieux vous donne certains droits, mais crée aussi certaines obligations. Cette notice a donc pour but de vous rappeler quels sont vos droits et vos devoirs en tant que porteur du maillot de Champion de Bretagne.

Nous vous remercions de vous y conformer et, revêtu de cette tunique, nous vous souhaitons beaucoup de succès futurs.

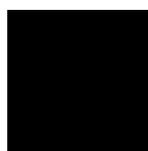
Didier MARCHAND
Président du Comité de Bretagne

COULEURS

Les couleurs du maillots de Champion de Bretagne doit respecter les références suivantes.



Blanc



Noir

PUBLICITÉS SUR LE MAILLOT



RÈGLEMENTS

MAILLOT DE CHAMPION DE BRETAGNE FFC

Jusqu'à la veille du championnat de Bretagne de l'année suivante, les champions de Bretagne doivent porter ce maillot dans toutes les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leur titre et dans aucune autre épreuve.

Pour l'application de cette règle, le contre-la-montre par équipe est assimilé au contre-la-montre individuel. Dans une épreuve de six jours, seuls les champions de Bretagne de l'Américaine porteront le maillot même s'ils ne sont pas associés.

Lorsqu'il n'est plus détenteur du titre de champion de Bretagne, un coureur détenteur du titre en Elite peut apposer sur le col et sur les bords des manches de son maillot et cuissard un liseré bleu blanc rouge selon les spécifications techniques fixées à l'article 10.3.070. Toutefois, il ne peut porter un tel maillot que dans les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle il a obtenu le titre et dans aucune autre épreuve.

Le maillot de champion de Bretagne doit être porté en toutes circonstances, notamment lors des compétitions, des cérémonies protocolaires, des conférences de presse, des interviews télévisées des séances de signature d'autographes, des séances photos.

A l'intérieur d'une même spécialité, un champion de Bretagne titré dans une classe d'âge (Cadet, Junior, Espoir, Master) ne pourra porter ce maillot que dans les épreuves réservées à cette même classe d'âge. Une tolérance sera accordée pour les épreuves du calendrier régional et les épreuves de promotion ou spectacle. Concernant les catégories Cadets, Juniors, Espoirs et Masters, une tolérance est accordée à l'intérieur d'une même spécialité afin qu'un champion de France, d'Europe ou du Monde puisse être autorisé à revêtir l'un de ces maillots dans toutes les épreuves des calendriers régionaux, de promotion ou spectacle.

Le maillot de champion de Bretagne remis lors de la cérémonie protocolaire ne pourra comporter aucune autre publicité que celle fixée par le Comité de Bretagne. Le champion de Bretagne pourra faire figurer de la publicité sur son maillot dès le lendemain de la cérémonie protocolaire jusqu'à la veille du prochain championnat de Bretagne remettant en jeu le titre en question...

Sur ce maillot de champion de Bretagne FFC, les espaces publicitaires suivants sont autorisés :

- Sur le devant et le dos du maillot, dans un rectangle de 10 cm de hauteur
- Espace comprenant l'épaule et la manche : inscription d'une hauteur maximum de 5 cm, sur une seule ligne
- Côtés du maillot : bande latérale de 9 cm de largeur
- La griffe du fabricant (maximum 30 cm²) n'est permise qu'une seule fois sur le maillot et une seule fois sur chaque jambe du cuissard.

Ces espaces publicitaires sont réservés aux sponsors habituels du coureur. Le porteur du maillot de champion de France aura la possibilité d'harmoniser la couleur de son cuissard avec celle de son maillot de champion de Bretagne.

Ces dispositions sont valables pour toutes les catégories et disciplines.

Les couleurs du maillot de champion régional ne peuvent différer des références suivantes :

- Blanc
- Noir

Le dessin, y compris les couleurs et leur disposition, de chaque maillot de champion de Bretagne est la propriété exclusive du Comité de Bretagne de cyclisme. Aucune modification ne peut être apportée au dessin.

Les manches du maillot sont de couleur noire sur la partie haute, sans dégradé.

Le maillot de Champion de Bretagne peut être porté dans toutes les épreuves du Calendrier, Régional, Fédéral, de promotion ou spectacle. Il n'est pas autorisé sur les épreuves du calendrier UCI.

1/ Le Champion de Bretagne sur route peut porter son maillot dans toutes les épreuves sur route, sauf les épreuves contre-la-montre d'un jour.

2/ Le Champion de Bretagne du contre-la-montre individuel peut porter son maillot uniquement dans les épreuves contre-la-montre d'un jour.

3/ Les Champions de Bretagne de VTT, de BMX, de trial et sur piste peuvent porter leur maillot dans toutes les épreuves de la spécialité dans laquelle ils ont obtenu leur titre, mais dans aucune autre épreuve.

4/ Le Champion de Bretagne de cyclo-cross peut porter son maillot dans les épreuves de cyclo-cross uniquement.

En règle générale, le Champion de Bretagne peut, porter le maillot dans la discipline et la spécialité dans lesquelles le titre a été acquis.

ORDRE DE PRIORITÉ DES MAILLOTS

Sauf disposition contraire, pour toutes les disciplines, si plusieurs dispositions imposant le port de maillots différents s'appliquent au même coureur, l'ordre de priorité est le suivant :

1. Les maillots de leader de l'épreuve par étape
2. Le maillot de leader de la coupe, du circuit, de la série ou du classement UCI
3. Le maillot de champion du monde
4. Le maillot de champion continental
5. Le maillot de champion national
6. Le maillot national
7. Le maillot de champion régional
8. Le maillot de sélection régional

SANCTIONS

Les infractions prévues par le barème de pénalités en cas de non respect de la réglementation des espaces publicitaires sont les suivantes.

1/ En compétition : départ refusé par les arbitres sur toutes les péreuves pour les Champions ayant un maillot non conforme.

2/ En représentation officielle (réception, interview...) :

- 1ère infraction : 80 €
- 2ème infraction : 120 €
- 3ème infraction : 160 €

La Commission Régionale de Discipline est seule compétente en cas de litige ou de réclamation.

CONTACT COMITÉ DE BRETAGNE

Michaël GILSON - m.gilson@ffc-bretagne.com



Comité de Bretagne de Cyclisme
14 rue des Livaudières - BP 471
22600 Loudéac
02 57 47 00 00